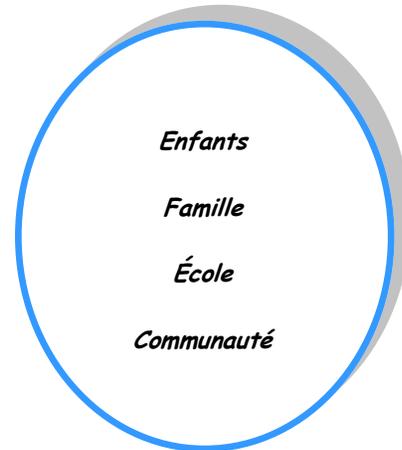


Si mon enfant fait preuve d'intimidation à l'école

- Exprimez votre désaccord envers le geste
- Évitez de banaliser la situation
- Travaillez en partenariat avec l'école
- Aidez votre enfant à comprendre la gravité de ses gestes et exposez-lui clairement les conséquences s'il poursuit ce genre de comportement.
- Sensibilisez-le aux différences
- Discutez des différentes façons de gérer sa colère
- Référez-vous à un professionnel de l'école si l'intimidation se produit



***Rien ne justifie la violence!
Pour être efficace,
travaillons ensemble!***



« *La violence, c'est un manque de vocabulaire* »
Gilles Vigneault

Membres du comité
Marie-Lyne Élément
Julie Carbonneau
Aline Coté
Léona Brousseau



École Notre-Dame
535 route 132
Cloridorme
418 395-2170 Poste 2700

**L'intimidation en
milieu scolaire**

**Prévenir,
intervenir...**

ENSEMBLE!

**Dépliant à
l'intention des
parents**

L'intimidation c'est...

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Quels sont les signes qu'on peut voir chez un enfant qui est victime d'intimidation à l'école?

- Revient-il à la maison avec des vêtements ou des objets abîmés?
- A-t-il perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Invite-t-il peu d'amis à la maison ou est-il rarement invité chez des amis?
- Refuse-t-il d'aller à l'école?
- A-t-il souvent mal à la tête, au ventre?
- Perd-il de l'intérêt envers le travail scolaire?
- Ses résultats scolaires baissent-ils de façon inexplicable?
- Semble-t-il triste ou malheureux?
- Est-il irritable ou ressent-il de la colère?
- Réclame-t-il ou vole-t-il de l'argent?

Certains de ces éléments peuvent aussi être reliés à d'autres difficultés vécues par votre enfant!

Il faut y voir!

Si votre enfant est témoin d'intimidation à l'école

Proposez-lui trois alternatives:

1. Dénoncer la situation à un adulte de l'école
2. S'il se sent capable, il peut intervenir auprès de l'intimidateur en lui disant de cesser ses gestes. Par contre, l'enfant ne doit pas se mettre en danger
3. Le soutenir lui disant que vous êtes en désaccord avec ce comportement et lui conseiller d'en parler à un adulte de l'école, en le rassurant sur la confidentialité

Comment intervenir si mon enfant vit de l'intimidation?

Votre rôle consistera surtout à soutenir et à accompagner votre enfant à travers cette réalité. Voici quelques pistes d'intervention:

- Félicitez-le d'en avoir parlé et prenez le temps de l'écouter
- Prenez la situation au sérieux
- Établissez une entente avec votre enfant sur le moyen que vous allez prendre afin d'informer l'école, tout en le rassurant sur la confidentialité
- Évitez d'essayer de régler tous les problèmes à sa place. Votre enfant a besoin d'être rassuré, mais il doit inévitablement être mis à contribution dans la recherche de solutions

Que va-t-il se passer à l'école en cas d'intimidation?

Les personnes responsables vont s'assurer que les actions suivantes soient posées :

- Indiquer à la personne qui signale qu'un suivi sera fait
- Prendre connaissance du signalement et évaluer rapidement l'événement
- Lors de la rencontre avec la victime ou témoin, lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte
- Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident (sanction)
- Informer les parents de la situation et demander leur implication et leur engagement dans la recherche de solution

Prendre note que vous pouvez rejoindre en tout temps Mme Marie-Lyne Élément intervenante-pivot à l'adresse courriel suivante soit « marie-lyne.element@cschic-chocs.net ou lui téléphonant au 418 395-2170 au poste 2700